



Je fais expulser une locataire comment ça va se passer ?

Par **Tamaris**, le **22/04/2013** à **12:08**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en location dans la Meuse et cela fait 2 ans que la locataire ne paie plus le loyer.

Sur décision du juge une expulsion a été ordonnée.

Elle doit avoir lieu lundi prochain avec l'huissier et les forces de l'ordre.

et je me pose plusieurs questions :

Est ce que je dois être présente lors de l'expulsion ?

Comment faire si elle ne veut pas déménager ses affaires ?

Je suis un peu perdue et je ne voudrais pas faire d'erreurs de procédure, j'ai vraiment besoin quelle parte car 2 ans sans paiement je ne m'en sors plus.

Merci de votre aide.

Sincères Salutations,

Emilie

Par **cocotte1003**, le **22/04/2013** à **20:31**

Bonjour, voyez tout ca avec l'huissier. En général, il n'aime pas trop que les bailleurs soient présents car cela peut paraître dure quand le locataire est régissant. De toutes façons, le locataire n'aura pas le choix. Pensez à changer immédiatement la serrure si les meubles ont

été déménagés, cordialement

Par **Tamaris**, le **23/04/2013** à **09:27**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Une dernière question, si elle ne déménage pas ses affaires je peux changer les serrures quand même? ou comment faire ?

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **23/04/2013** à **13:08**

Oui et vous en remettez un jeu à l'huissier, cordialement

Par **CARO1**, le **13/09/2013** à **19:24**

Bonjour,

votre message m'a interpellé, mes parents sont dans la meme situation que vous?

Est-ce que le locataire a été expulsé?

Avez vous engagé une procédure pour les loyers impayés?

Ou en êtes vous?

mes parents vivent cette situation depuis un an? Il devait être expulsé fin Août? et il est toujours là?

Que faire????

Merci d'avance